

L’agence de voyage Charter Express a été trouvé coupable d’excès de vitesse et de surcharge à la date du samedi 13 mars 2021.

Le ministère des Transports interpellé par le Pr Shanda Tonme, a décidé de sanctionner l’agence de voyage Charter Express. Le ministre Jean Ernest Ngalle Bibehe Massena lui donne une suspension d’un mois avec sursis pendant trois mois, de toutes activités de transport routier interurbain de personnes sur toute l’étendue du territoire national. Il lui est reproché la surcharge et l’excès de vitesse à la date du samedi 13 mars 2021. Aussi, le ministre a décidé de suspendre le permis de conduire du chauffeur mis en cause.

«Le bus immatriculé CE 922 GV appartenant à la compagnie de transport routier interurbain de personnes dénommée Charter Express, a été surpris en flagrant délit de surcharge et de non-respect de limitation de vitesse, le samedi 13 mars 2021 sur l’axe Bafang – Yaoundé en violation des dispositions de la réglementation en vigueur relative aux surcharges», peut-on lire dans le communiqué du ministre des Transports.

Il faut indiquer que ce fait rapporté dans le communiqué du ministre Jean Ernest Ngalle Bibehe Massena a fait l’objet d’une dénonciation du Pr Shanda Tonme, qui a adressé une lettre ouverte au membre du gouvernement.

«La Commission vous informe, hélas, que de source incontestable, car documentée, un bus de la compagnie CHARTER VOYAGE, parti de Bafang le samedi 13 mars 2021 à 15hs, avec une surcharge de 14 passagers, a franchi tous les postes de contrôle jusqu'à Yaoundé, réussissant à corrompre toutes les équipes. Stoppé néanmoins après Bafia à 19hs 56mn, sur une dénonciation citoyenne, il est reparti toujours libre grâce à l'intervention d'un Commissaire de police véreux. Pas de doute, les armes et les explosifs passent de la même manière», avait écrit le Pr Shanda Tonme au ministre des Transports.

ACP